

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2010**

60/2010

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Mme **DAILLY** présente le rapport.

L'Association « Histoire et Traditions » a omis de présenter une demande de subvention pour l'année 2010. Pourtant, elle participe à la Fête des Cocus, et par voie de conséquence, devient éligible à une subvention exceptionnelle pouvant être accordée à ce titre.

Il est proposé d'attribuer une subvention à cette Association pour un montant de **600,00 €**, soit :

- 200,00 € au titre de l'année en cours
- 200,00 € au titre de sa participation à la fête des Cocus de 2009
- 200,00 € au titre de sa participation à la fête des Cocus de 2010

Les crédits nécessaires sont prévus au présent budget.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Considérant que l'Association « Histoire et Traditions » a omis de présenter une demande de subvention pour l'année 2010.

Considérant qu'elle participe à la Fête des Cocus, et par voie de conséquence, devient éligible à une subvention exceptionnelle pouvant être accordée à ce titre.

**APRES DELIBERATION**, Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle à l'Association « Histoire et Traditions » à hauteur de 600.00 €. soit :

- 200,00 € au titre de l'année en cours
- 200,00 € au titre de sa participation à la fête des Cocus de 2009
- 200,00 € au titre de sa participation à la fête des Cocus de 2010

**DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du présent budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.